

COMMUNE DE ST CRÉPIN

DELIBERATIONS

Du 22 juin 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :
Blanc :

N° d'ordre : 2020 -

Le vingt-deux juin deux mil vingt à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur CADOT Matthieu, Maire, en séance ordinaire,

Présents : Matthieu CADOT, André MARCHAIS, Fabienne ASSIMEAU, Cécile MAIRAND, Freddy VINET, Denis GORRON, Luc DUCLOS, Céline ROUIL, Eric BOUCLY, Ronald VERNOUX.

Absents : Charlène GRIFFON (pouvoir à Matthieu CADOT)

Secrétaire : Eric BOUCLY

Convocation du 18/06/2020

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2020
- Choix d'un 5ème délégué du Conseil Municipal au SIVOS
- Vote des 3 taxes
- Attribution des subventions
- Vote du Budget
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- changement de nom de l'entreprise propriétaire des éoliennes

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

OBJET : Election des délégués SIVOS - Régularisation suite à une erreur matérielle

Suite aux élections des délégués devant siéger au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL à VOCATION SCOLAIRE de GENOUILLE et de SAINT-CREPIN une erreur matérielle s'est produite.

5 membres ont été désignés par le Conseil Municipal lors des élections mais seulement quatre ont été cités sur la délibération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame GOUINEAU Lydia, directrice de l'école maternelle de Saint Crépin, souhaite ne pas être réélue au sein du SIVOS pour des raisons personnelles.

Monsieur le Maire demande qui souhaite être candidat.
Monsieur Freddy VINET se présente.

**Le Conseil Municipal afin de régulariser cet incident a élu :
Monsieur Freddy VINET comme 5^{ème} membre des délégués SIVOS.**

**Objet: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES
LOCALES 2020**

Il appartient au Conseil Municipal, dans le cadre de ses compétences, de voter chaque année les taux de la fiscalité locale relative à la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

Le débat qui s'est déroulé lors de la séance du jeudi 6 avril a défini les orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

Considérant que les dotations de l'Etat sont réduites depuis plusieurs années, Monsieur le Maire propose d'étudier une éventuelle augmentation de 1%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à main levée pour une augmentation de 1% des taux d'imposition

- 4 voix pour
- 6 voix contre
- 1 abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un débat et en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

- ♦ **de voter**, pour l'année 2020, les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2019 :
Habitation..... **9,42 %**
Foncière bâti **17,28 %**
Foncière non bâti **44,60 %**

Libellés	prévisionnelle			Même taux		
	Base 2019	Taux 2019	Produit 2019	Base 2020	Taux 2020	Produit 2020
	prévisionnelle	par décision du Conseil Municipal	voté par le Conseil Municipal	prévisionnelle	par décision du Conseil Municipal	voté par le Conseil Municipal
Taxe d'habitation	378 700	9,42%	35 674	394 100	9,42%	37 124
Taxe foncière sur les propriétés bâties	371 000	17,28%	64 109	371 500	17,28%	64 195
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66 300	44,60%	29 570	67 100	44,60%	29 927
Total	816 000		129 352	832 700		131 246

- ♦ **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Objet : Vote des subventions et des participations pour l'année 2020

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions et de participations pour l'année 2020.

Associations	2019	2020
ACCA	100 €	200,00 €
Amicale des donneurs de sang	30 €	0,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	200 €	200,00 €
Association des parents d'élèves	300 €	300,00 €
Association familiale intercommunale		0,00 €
FNACA	30 €	30,00 €
Foyer Rural	300 €	300,00 €
Les Restos du Cœur	100 €	100,00 €
Comité des fêtes de Chambon	0 €	0,00 €
VCR	0 €	0,00 €
Voyage collège 2 enfants	200 €	0,00 €
Fondation des hôpitaux de Paris		450,00 €
	1260 €	1 580,00 €

Les participations	2019	2020
SIVOS	39 690,00 €	40 461,97 €
SIVU	4 657,00 €	5 800,00 €
Synd. marais 13 prises	160,00 €	160,00 €
Synd. De la voirie	50,00 €	50,00 €
Synd des eaux	200,00 €	200,00 €
Commune de Tonnay-Boutonne	393,00 €	393,00 €
Animaux errant à Tonnay Boutonne	50,00 €	50,00 €
	45 200,00 €	47 114,97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer et de verser les subventions aux associations pour une somme totale de 1 580 €, réparties comme indiqué ci-dessus ;
- Décide d'attribuer et de verser les participations pour une somme de 47 114,97€, réparties comme indiqué ci-dessus ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2020

Objet : Approbation du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Chap.	Dépenses de Fonctionnement	Total Budget 2019	Réalise 2019	Solde 2019	Prévisions 2020
011	Charges à caractère général	138 000,00	86 093,69	51 906,31	119 370,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	135 950,00	123 213,58	12 736,42	128 800,00

65	Autres charges de gestion courante	70 400,00	67 075,00	3 325,00	76 493,00
66	Charges financières	7 300,00	5 796,58	1 503,42	7 300,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00		2 500,00	2 500,00
023	Virement à la section d'investissement	34 559,00	34 559,00		85 382,95
		388 709,00	316 737,85	71 971,15	419 845,95

Chap.	Recettes de Fonctionnement	Total Budget 2019	Réalise 2019	Solde 2019	Prévisions 2020
013	Atténuations de charges	0,00 €	186,4	186,4	0,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	16000	11814,3	-4 185,70 €	15 000,00 €
73	Impôts et taxes	250350	267005,82	16 655,82 €	232 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	34999,91	33196,08	-1 803,83 €	30 307,00 €
75	Autres produits de gestion courante	21500	25143,11	3 643,11 €	21 500,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	13,00 €	13,00 €	0,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	65859,09	65859,09	0,00 €	121 038,95 €
		388 709,00 €	403 217,80 €	14 508,80 €	419 845,95 €

Opération	Dépenses d'investissement	Total Budget 2019	Réalise 2019	Solde 2019	Prévisions 2020
59	CANTINE	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60	EGLISE	5 702,27	4 702,27	1 000,00	500,00
61	VOIRIE	33 672,44	33 277,99	394,45	35 000,00
63	ECOLE	8 500,00	6 327,33	2 172,67	6 000,00
66	CIMETIERE	9 000,00	8 996,76	3,24	500,00
88	Atelier	4 000,00	0,00	4 000,00	2 500,00
90	Eclairage public	12 383,56	7 165,68	5 217,88	4 200,00
85	Résidence du lavoir				10 392,64
92	Abribus Fougerolle				2 000,00
*NI	Non individualisé	15 733,79	10 036,91	4 696,88	5 500,00
*OF	Op. financière	94 292,50	83 903,06	10 389,44	31 236,69
	Total Général	185 284,56 €	154 410,00 €	29 874,56 €	99 829,33 €

Articles	Recettes d'investissement	Total Budget 2019	Réalise 2019	Solde 2019	Prévisions 2020
Non individualisé		67 033,79 €	59 119,44 €	7 914,35 €	4 200,00 €
13258	Autres groupements	14 333,79 €	9 115,91 €	- 5 217,88 €	4 200,00 €
Op. financière		118 250,77 €	95 327,25 €	- 23 775,57 €	95 629,33 €
021	Virement de la section de fonctionnement	34 559,00 €	- €	- 34 559,00 €	85 382,95 €
10222	FCTVA	18 730,00 €	28 332,22 €	9 602,22 €	10 000,00 €
102261	Taxe d'aménagement	- €	1 181,21 €	1 181,21 €	246,38 €
	Total Général	185 284,56 €	154 446,69 €	- 15 861,22 €	99 829,33 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré,
- **APPROUVE le budget primitif** du budget de la commune pour l'année 2020.

OBJET : Changement de nom de l'entreprise exploitant le parc éolien de Saint Crépin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Française d'Eoliennes SA est devenue la société Renvico France SAS qui a transféré la convention conclue en date du 11 août 2003 portant sur autorisation de passages à la société SFE Parc Eolien de Saint Crépin SAS.

Le Conseil Municipal décide :

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision,

La séance est levée à 21h.

Signatures

CADOT Matthieu	
ROUIL Céline	
BOUCLY Eric	
VERNOUX Ronald	
MAIRAND Cécile	
ASSIMEAU Fabienne	
DUCLOS Luc	
GORRON Denis	
MARCHAIS André	
VINET Freddy	
GRIFFON Charlène	absente